

ÉTUDE

Présentéisme et risques psychosociaux

ALLER TRAVAILLER alors que l'on est malade a « pour effet d'aggraver les problèmes de santé des salariés et d'augmenter, à moyen et long termes, le nombre des absences pour raisons de santé. Le présentéisme est de ce fait coûteux pour la collectivité », souligne la Dares qui a publié le 5 août dernier une étude qui se penche sur les liens entre les conditions et le présentéisme.

Les statistiques montrent que cette pratique est plus fréquente en présence de certains facteurs de risques psychosociaux (RPS). Face à une demande de travail importante en intensité, en quantité ou en temps de travail, « le salarié pourrait être découragé de s'absenter par la perspective d'une quantité de travail encore plus importante à son retour de maladie, ou par la pression des collègues sur qui retomberaient les tâches non réalisées ».

Dans les métiers à l'intensité émotionnelle forte (ceux du soin, notamment) ou dans le cas où un manque de moyens empêche de faire correctement son travail, la Dares estime que le présentéisme peut

s'expliquer par la solidarité envers les usagers et, là encore, envers les collègues qui récupèrent le travail supplémentaire. L'étude désigne d'autres facteurs de RPS comme, entre autres, la pression temporelle, le manque d'autonomie, les tensions avec la hiérarchie, l'insécurité socio-économique, les changements organisationnels... ■ **D. L.**

1. « Quel lien entre les conditions de travail et le présentéisme des salariés en cas de maladie ? », étude de la Dares à retrouver sur <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>



© Claude Almodovar pour l'INRS/2016

+30%

d'accidents du travail chez les femmes, entre 2002 et 2015. Alors qu'ils baissent de 17% pour la même période chez les hommes. Réunis le 4 septembre dernier, les membres du groupe permanent du Conseil national d'orientation des conditions de travail « considèrent que la prise en compte de la singularité homme-femme dans l'évaluation des risques doit être retenue comme action prioritaire, le cas échéant dans le prochain plan santé travail ». Ils retiennent également « toute l'importance de la formation, de l'information et de la sensibilisation à cette approche "différenciée" de tous les acteurs de l'entreprise, des préventeurs et des partenaires sociaux ». Ils ont aussi rappelé l'importance de concevoir et de diffuser des équipements de protection individuelle différenciés.

LE CHIFFRE
DU MOIS

COVID-19

Le port du masque se généralise en entreprise

Selon un sondage Qapa réalisé mi-septembre, plus de 66% des entreprises françaises ont appliqué la directive du port du masque dans la société, et 71% ont fourni des masques à leurs salariés. Par ailleurs, si pour les personnes qui travaillent dans un bureau individuel le port du masque n'est pas obligatoire, 21% des personnes interrogées en porteront même en étant seules. Par ailleurs, 67% s'équiperont si une autre personne entre dans leur espace, 12% refusent catégoriquement d'en porter un.

EXOSQUELETTES

Quelle place dans la prévention des TMS ?

Un article récemment publié par l'Institut italien de prévention des risques professionnels (Inail) passe en revue les connaissances actuelles sur l'usage des exosquelettes au travail et les freins à leur utilisation. Ces dispositifs d'assistance physiques, portés par l'utilisateur par l'intermédiaire de contentions, peuvent présenter un intérêt en prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Leur utilisation reste encore limitée à l'heure actuelle. Selon les auteurs de l'article, prendre davantage en compte les besoins des opérateurs et les conditions de réalisation de l'activité, dès la conception d'exosquelettes, favoriserait une adoption plus importante de ces dispositifs. Par ailleurs, le développement de nouvelles méthodes d'évaluation des risques biomécaniques, spécifiques aux exosquelettes, est nécessaire car ces dispositifs modifient notamment la répartition des efforts sur le corps.

Télécharger le document « Exosquelettes professionnels: dispositifs robotiques portables et prévention des troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle sur le lieu de travail de demain » (en anglais uniquement) sur www.osha.europa.eu